
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 15 décembre 2014
Séance tenue le 16 décembre 2014

Résolution: CM14 1268

Motion de l'opposition officielle pour demander la tenue d'une enquête publique nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada

Attendu que La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) prévoit un cadre juridique essentiel à la promotion des droits des Autochtones au Canada et à l'étranger;

Attendu que les femmes et les filles autochtones continuent d'être victimes de discrimination systémique et portent un fardeau persistant et disproportionné de violence;

Attendu que l'Association des femmes autochtones du Canada signale qu'au cours des 30 dernières années, un nombre alarmant de femmes et de jeunes filles autochtones ont été portées disparues ou ont été retrouvées assassinées dans des collectivités de partout au Canada et que la plupart de ces cas ne sont toujours pas résolus;

Attendu que Femmes Autochtones du Québec demande au gouvernement de « passer à l'action » et de tenir une enquête publique sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada;

Attendu que le 24 septembre, 2014, l'assemblée nationale du Québec a adopté une motion à l'unanimité demandant « que l'Assemblée nationale appuie les demandes des Premières Nations et des Inuits de tenir une commission nationale d'enquête sur les disparitions et les assassinats de femmes autochtones, et ce, en tenant compte de la réalité propre à chaque nation. »;

Attendu que la population autochtone de l'agglomération de Montréal est importante et en croissance, avec près de 40 000 individus;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Marvin Rotrand
M. Denis Coderre
Mme Manon Barbe
Mme Lorraine Pagé
M. Michel Bissonnet
M. Benoit Dorais
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que la Ville demande au gouvernement du Canada de tenir une enquête indépendante et exhaustive sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04
/pl

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 17 décembre 2014

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 1270

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

Motion de la deuxième opposition concernant les risques associés à la consommation de boissons sucrées et demandant au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'une taxe additionnelle sur ces produits

- 1- Attendu que la consommation régulière de boissons sucrées, telles que boissons gazeuses, boissons énergisantes ou cafés et thés froids pré-sucrés, peut contribuer à l'obésité et à des problèmes de santé comme le diabète;
- 2- Attendu que la consommation de boissons gazeuses peut être associée à de mauvaises habitudes alimentaires et contribue à l'excès de consommation de sucres et calories;
- 3- Attendu que la ville-centre et les arrondissements encouragent l'activité physique et une offre de nourriture plus saine grâce à l'adoption de la Charte de Toronto et de diverses politiques de saines habitudes de vie, en encourageant les marchés de quartier et par la promotion du transport actif;
- 4- Attendu que le conseil municipal cherche à promouvoir la santé publique et de meilleurs choix de vie par l'adoption de la Politique du sport et de l'activité physique et du Plan d'action régional Montréal physiquement active;
- 5- Attendu que la Charte de la Ville de Montréal n'accorde pas à la Ville le pouvoir de taxer les boissons sucrées;
- 6- Attendu que le gouvernement du Québec a compétence sur les politiques de santé et de fiscalité;
- 7- Attendu que des fournisseurs de boissons gazeuses aux États-Unis se sont engagés à réduire de 20% les calories consommées provenant de leurs produits d'ici 2025 en encourageant les consommateurs à faire de meilleurs choix, tel que l'indique l'entente entre *l'American Beverage Association et l'Alliance for a Healthier Generation*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Steve Shanahan
Mme Marie Cinq-Mars
M. Francesco Miele

Et résolu :

que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à prendre note de l'engagement des fournisseurs de boissons gazeuses aux États-Unis de réduire de 20% la consommation de calories provenant de leurs produits d'ici 2025 et d'envisager de légiférer pour obtenir une mesure similaire pour les boissons sucrées distribuées au Québec.

Adopté à l'unanimité